

– Le 40^e anniversaire de la disparition de Jean Moulin – Un tournant mémoriel –

**Intervention du Contrôleur général des armées (2s) Serge Barcellini,
Président général de l'association mémorielle Le Souvenir Français**

Jeudi 12 décembre 2024

au Musée de la Libération de Paris – Musée du général Leclerc – Musée Jean Moulin | Paris

Le 17 juin 1983, un immense portrait de Jean Moulin était installé devant l'Arc de Triomphe. A onze heures, ce jour-là le président de la République François Mitterrand déposait une gerbe sur la tombe du Soldat inconnu, en hommage au héros de la Résistance.

Ce 17 juin avait été décrétée comme Journée nationale Jean Moulin par l'ensemble des associations d'anciens résistants remis au ministère de la rue de Bellechasse – un ministère qui s'imposait ainsi comme le fondateur de la vie commémorative combattante.

1. Le ministère des anciens combattants, acteur de la politique mémorielle de l'Etat

Mai 1981, Jean Laurain est nommé ministre des anciens combattants dans le gouvernement de Pierre Mauroy.

Le cabinet est confronté à son premier défi mémoriel – réinscrire dans le calendrier national la journée commémorative du 8 mai 1945. La recréation du 8 mai comme journée nationale fériée met en lumière le rôle du ministère comme acteur de la mémoire.

La refonte de la cellule de gestion des cérémonies (trois agents rattachés au cabinet) est décidée.

En février 1982, la Commission départementale de l'information historique pour la paix (CDIHP) est créée sous la direction de Serge Barcellini. Forte de quatre agents, elle se lance dans la définition et la mise en œuvre d'une nouvelle politique commémorative.

Le concept d'année mémorielle est élaboré. Deux anniversaires décennaux sont placés sous les projecteurs de l'actualité.

Les 40^{es} anniversaires, les anniversaires où un maximum d'acteurs de l'histoire que l'on souhaite commémorer sont encore en vie et dont certains ont joué un rôle décisionnel. Les 40^{es} anniversaires ouvrent le « temps des témoins », tandis que les 70^{es} anniversaires s'imposent comme ceux où les derniers acteurs qui ont participé à l'événement apportent par leur présence un moment d'émotion.

En 1983, la CDIHP crée trois 40^{es} anniversaires :

- la mort de Jean Moulin en juin
- la libération de la Corse en septembre
- le défilé des maquisards de l'Ain à Oyonnax en novembre

Le 40^e anniversaire de la mort de Jean Moulin va servir de laboratoire mémoriel.

2. La création d'un socle politique à la commémoration

Ce socle politique est composé de quatre éléments.

D'abord, la mobilisation des associations d'anciens résistants. En 1983, ces associations sont vivantes et diversifiées. Toute action commémorative doit au préalable recueillir leur sentiment.

Le 13 janvier 1983, huit associations sont réunies, l'élaboration du 40^e anniversaire leur est présentée conduisant à un accord général.

Ensuite, la présentation en Conseil des ministres par Jean Laurain le 16 mars 1983 de l'objectif et de l'organisation du programme commémoratif – Intervention que résume le communiqué de presse ci-dessous.

Communiqué du Conseil des Ministres du 16 mars 1983

Monsieur Jean Laurain, Ministre des Anciens Combattants, a annoncé la création d'un Comité National chargé de mettre en place les commémorations du 40^e anniversaire du décès de Jean Moulin.

Ce Comité, placé sous le haut patronage du Président de la République, sera présidé par le Premier Ministre, le Ministre des Anciens Combattants en assurant le Secrétariat Général.

Il regroupera des représentants de l'Etat et de l'administration, des associations d'Anciens Résistants ainsi que des proches collaborateurs de Jean Moulin.

Il se réunira pour la première fois au mois d'avril.

Les actions commémoratives auront pour axe trois grandes dates :

- *le 17 juin — marqué par le premier acte de résistance de Jean Moulin,*
- *le 21 juin — marqué par son arrestation.*
- *le 19 décembre — marqué par le transfert de ses cendres au Panthéon.*

Enfin, la création par décret d'un comité national.

Décret n° 83-339 du 22 avril 1983 portant création du comité national pour la commémoration du quarantième anniversaire de la mort de Jean Moulin.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre, du ministre de l'Intérieur et de la décentralisation, du ministre et du secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Défense, chargé des anciens combattants.

Décète :

Art. 1^{er}. — Il est créé un comité pour la commémoration du quarantième anniversaire de la mort de Jean Moulin.

Art. 2. — Le comité est chargé de veiller à l'hommage rendu par la République à la mémoire de Jean Moulin à l'occasion du quarantième anniversaire de sa mort. Il prépare le programme et suit l'exécution des cérémonies et manifestations publiques, placées sous le haut patronage du Président de la République.

Art. 3. — Le comité est présidé par le Premier ministre.

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Défense, chargé des anciens combattants, assure le secrétariat du comité et veille à l'application de ses décisions.

Art. 4. — Un arrêté du Premier ministre et du secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Défense, chargé des anciens combattants, établit la liste des membres du comité. Celui-ci comprend des représentants de l'Etat, des associations, d'anciens résistants et des associations du souvenir de Jean Moulin ainsi que des personnalités ayant été les proches collaborateurs de celui-ci.

Art. 5. — Les activités du comité national prendront fin le 31 décembre 1983.

Art. 6 - Le Premier ministre, le ministre de l'Intérieur et de la décentralisation, le ministre de la Défense et le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Défense, chargé des anciens combattants, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 22 avril 1983.

*FRANÇOIS MITTERRAND
Par le Président de la République*

*Le Premier ministre
PIERRE MAUROY*

*Le ministre de la Défense
CHARLES HERNU*

*Le ministre de l'Intérieur et de la décentralisation
GASTON DEFERRE*

*Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Défense,
chargé des anciens combattants
JEAN LAURAIN*

J.O. 24/4/83 p. 1279

Le même jour est publié au Journal Officiel, les **arrêtés portant désignation des membres du Comité national que ceux de la commission déléguée.**

Par arrêté du Premier ministre et du secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Défense, chargé des anciens combattants, en date du 22 avril 1983, la liste des membres du comité national provisoire constitué pour réaliser en 1983 la commémoration sur le plan national du quarantième anniversaire de la mort de Jean Moulin est fixée comme suit :

Représentants de l'Etat

*Le ministre de l'Éducation nationale ou son représentant ;
Le ministre de la Défense ou son représentant ;
Le ministre délégué à la culture ou son représentant ;
Le ministre de l'Intérieur et de la décentralisation ou son représentant ;
Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Défense, chargé des anciens combattants, ou son représentant ;
Le chancelier de l'ordre de la Libération.*

Représentants des associations d'anciens résistants

*M. Bourges-Maunoury, président de l'amicale des réseaux Action de la France combattante ;
M. Chenevier, président de l'amicale des réseaux Evasion et renseignements F.F.C. ;
M. le général d'armée Jean Simon, président de l'association des Français libres (F.F.L.) ;
M. Debu-Bridel, président de l'association nationale des anciens combattants de la Résistance ;
M. le colonel Arnould, président de l'association nationale des médaillés de la résistance ;
Mme Fourcade, président du comité d'action de la Résistance ;
M. Jarrot, président de la confédération nationale des combattants volontaires de la Résistance ;
M. Gautier, président de la fédération nationale des anciens de la Résistance ;
M. Eugène, président de la fédération nationale des combattants (1914-1918 et 1939-1945) ;
M. Badaire, président de la fédération nationale F.F.C. libre Résistance, amicale Buck ;
M. Malécot, président de l'organisation de résistance de l'armée.*

Représentants des associations du souvenir de Jean Moulin

*M. Delage (André), président de l'association nationale des amis de Jean Moulin ;
M. Bermond (Bernard), président du comité national du mémorial Jean Moulin ;
M. Kerbrat (Yves), président du comité Jean Moulin (Châteaulin) ;
M. Vochel (Lucien), président de l'association du corps préfectoral.*

Responsables de la Résistance

*M. Aubrac (Raymond) ; M. Levy (Jean-Pierre) ; M. Claudius-Petit (Eugène).
M. Bourdet (Claude) ; M. Pineau (Christian) ;*

Collaborateurs de Jean Moulin

*M. Brault (Gérard) ; M. Cusin (Gaston) ; M. Meunier (Pierre) ;
M. Chambeiron (Robert) ; Mme Escoffier (Yvonne) ; M. Montjarret (Hervé) ;
M. Cheveigne (Maurice de) ; M. Graaf (Tony de) ; Mme Sachs (Antoinette).
M. Cordier (Daniel) ; M. Limonti (Hugues) ;*

Commission déléguée du comité national constitué pour la commémoration du quarantième anniversaire de la mort de Jean Moulin

Par arrêté du Premier ministre et du secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Défense, chargé des anciens combattants, en date du 22 avril 1983, il est institué une commission nationale chargée de la mise en œuvre des décisions du comité national pour la commémoration du quarantième anniversaire de la mort de Jean Moulin.

Sont membres de cette commission :

Cinq représentants de l'Etat :

*Le ministre de l'Éducation nationale ou son représentant ;
Le ministre de la Défense ou son représentant ;
Le ministre délégué à la culture ou son représentant ;
Le ministre de l'Intérieur et de la décentralisation ou son représentant ;
Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Défense, chargé des anciens combattants, ou son représentant.*

Six personnalités désignées ci-dessous :

*M. Cordier (Daniel) ; M. Limonti (Hugues) ; M. Montjarret (Hervé) ;
M. Delage (André) ; M. Meunier (Pierre) ; M. Vochel (Lucien).*

J.O. 24/4/83 p. 1279

Le 28 avril, le Premier ministre Pierre Mauroy installait le Comité national et rappelait que ce moment commémoratif prolongeait le dépôt d'une rose sur la tombe de Jean Moulin par le président de la République le 21 mai 1981, et qu'il était surtout en conformité avec la décision d'incarcérer Klaus Barbie à la prison de Montluc, après son expulsion de Bolivie le 5 février 1983.

Mais, Pierre Mauroy prend surtout soin de souligner la diversité du monde de la Résistance et la volonté d'associer toutes les associations à cette commémoration.

Allocution du premier ministre lors de l'Installation du Comité national pour la commémoration du 40^e anniversaire de la mort de Jean Moulin (28 avril 1983)

Mon général, Mesdames, Messieurs,

C'est avec plaisir que je vous accueille aujourd'hui à l'Hôtel de Matignon. Et c'est, pour le Premier ministre, un honneur de présider cette première réunion. Je vous remercie d'avoir accepté d'y siéger et je sais que vous ferez tout pour que la commémoration du 40^e anniversaire de la mort de Jean Moulin soulève dans le pays, l'écho souhaitable.

Quarante ans après la tragique disparition de l'unificateur de la Résistance, le gouvernement de la République tient à manifester de manière solennelle et multiplie l'hommage que la France toute entière se doit de rendre à Jean Moulin.

Il n'est pas question de céder à la tentation de l'hagiographie ou de l'image d'Epinal. Jean Moulin ne l'aurait pas voulu. Il n'est pas question d'ignorer tous ceux qui ont milité dans la Résistance, tous ceux qui ont travaillé avec Jean Moulin.

C'est la raison pour laquelle j'ai pris la décision de mettre en place ce comité de réflexion et de proposition. Tous les avis pourront ainsi s'exprimer.

Ensemble nous devons faire en sorte que les manifestations prévues aient le retentissement qu'elles méritent auprès de toutes les générations : celles qui ont connu l'occupation et la Résistance, mais aussi celles qui n'ont connu que la liberté et en ignorent parfois le prix.

*Le comité a pour missions de définir et de mettre en place un programme commémoratif à travers toute la France
« Je suis de ceux qui pensent que la République ne doit pas renier ses origines et qu'elle doit, tout au contraire, se pencher avec fidélité, avec respect sur les grandes heures qui ont marqué sa naissance ».*

Cette leçon de souvenir, c'est le jeune préfet de Chartres qui la donna en mars 1793. Il s'appelait Jean Moulin et présidait le banquet Marceau, en hommage à ce fils d'Eure-et-Loir qui s'illustra lors de la Révolution de 1789.

Nos compatriotes, surtout les plus jeunes d'entre eux, ne doivent pas ignorer l'histoire de leur pays.

C'est pourquoi, le jour même de sa prise de fonctions, le Président de la République s'est rendu au Panthéon afin de s'incliner devant trois tombes.

Trois roses pour trois tombes. Comme un hommage à notre mémoire collective.

Tour à tour Jean Jaurès, Jean Moulin et Victor Schoelcher reçurent cet hommage de la France toute entière.

A eux trois, ils constituent des repères de notre histoire nationale.

Jaurès parce qu'il rassembla les hommes vers un idéal de progrès et de paix.

Schoelcher parce qu'il brisa les chaînes des esclaves et rendit leur dignité aux peuples d'outre-mer.

Jean Moulin parce qu'il incarne le combat pour la liberté et l'honneur de la patrie, et ce jusqu'au sacrifice suprême. Parce qu'il sut unir les forces de notre peuple contre l'envahisseur. Parce qu'il demeure le symbole de l'armée des ombres.

Aujourd'hui encore, les années terribles de la guerre ne se sont pas effacées de la mémoire de ceux qui les ont vécues.

Mais je pense surtout à la jeunesse, à tous ceux qui sont nés alors que Jean Moulin était disparu.

C'est à eux que nous devons dire : « souvenons-nous de Jean Moulin. Gardons vivante la leçon de sa lutte et de celle de ses camarades. Sachons nous souvenir que la France n'est jamais aussi forte qu'unie et rassemblée. >>

Il n'était pas facile d'unifier la Résistance. Ceux qui sont ici et qui m'écoutent le savent mieux que moi. Pour y réussir, il fallait être un homme de foi et de persuasion. Il fallait être habité par le sens d'une mission. Sans rien renier de ses idées, de ses sentiments, il fallait savoir entendre et écouter.

Il fallait aussi savoir vivre dans le présent, échapper aux traques et à la trahison. Il fallait savoir se cacher, user de toutes les précautions pour ses déplacements et porter des coups à l'ennemi.

Il fallait encore offrir aux combattants qui se dressaient un projet, un projet digne de la patrie des droits de l'homme. Il ne suffisait pas de bouter l'envahisseur hors de France. Il fallait donner à cette immense famille de la Résistance un idéal commun qui aille au-delà de la lutte contre l'occupant. Il fallait que, de la droite à la gauche, des chrétiens aux athées, des gaullistes aux socialistes, des syndicalistes aux communistes, des paysans aux ouvriers, il y ait un ferment qui lève, qu'il y ait l'annonce d'un monde nouveau.

Il s'agissait de rendre à la France son honneur. Pas à la France des privilèges, pas à la France des compromis et, hélas, des compromissions, mais à une France qui, à travers les épreuves qu'elle subissait, se découvrait plus juste, plus fraternelle, plus solidaire.

Tout cela, il faut le dire. Il ne faut pas, à mon sens, que cette période de notre histoire, le combat des forces françaises libres, la résistance intérieure, soient banalisés.

Le combat des Françaises et des Français, de 1940 à 1945, avait une autre dimension. Il faut le répéter et cette commémoration doit en être, pour nous, l'occasion.

Un peuple, pour être une Nation, a besoin de son histoire. Il en a besoin pour affirmer son identité et pour retrouver son unité.

Dans la mémoire du peuple de France, Jean Moulin occupe une place originale qui fait qu'il appartient à tous.

Je me réjouis que, dans cette salle, toutes les sensibilités politiques soient représentées.

Jean Moulin appartient à tous, comme la Résistance était l'affaire de tous.

A travers lui, à travers l'aide que vous apporterez pour le succès de ces manifestations, j'ai la conviction et la certitude que nous retrouverons un peu de cette chaleur, un peu de cette amitié qui faisaient, face aux périls, que chacun effectuait un pas vers l'autre.

Telle est la démarche qui toujours, dans les moments difficiles, a permis d'assurer le redressement de la France.

C'est cette leçon de solidarité que nous devons rappeler à nos compatriotes.

C'est aussi la leçon du courage. Il faut que les générations qui n'ont pas connu la guerre sachent que la liberté dont elles jouissent a été payée de la vie de milliers d'hommes et de femmes de ce pays.

Voilà pourquoi nous devons témoigner.

Voilà pourquoi le gouvernement français a fait interpeler, inculper et écrouer Klaus Barbie.

En décidant cette action, le gouvernement n'a pas obéi à un souci de vengeance. Il a simplement voulu rester fidèle à la mémoire de ceux qui ont disparu.

Il a voulu lutter contre l'oubli.

Il a voulu lutter contre le silence.

Cette mémoire indispensable, ni le temps, ni les tumultes du monde d'aujourd'hui ne doivent l'effacer.

A travers ces manifestations, nous honorons Jean Moulin.

Nous disons en même temps notre confiance en la France, notre attachement à des valeurs qui fondent notre société démocratique de liberté et de responsabilité.

Jean Moulin nous a appris que chacun de nous, individuellement, est responsable de son pays.

A nous tous de transmettre cette leçon.

Mon général, Mesdames, Messieurs, je vous remercie du travail que vous allez accomplir.

3. La création d'une journée nationale

Le choix de la date de cette journée nationale fait débat. **Quatre dates étaient possibles :**

- le 27 mai (1^{ère} réunion du CNR)
- le 17 juin (1^{er} acte de résistance de Jean Moulin à Chartres)
- le 18 juin (appel du général de Gaulle)
- le 21 juin (arrestation de Jean Moulin à Caluire)

Réunies le 13 janvier 1983, les associations d'anciens résistants valident le choix du 17 juin.

Ce choix fut suspect pour certains hommes politiques d'opposition au gouvernement socialiste.

Le 17 juin, Pierre Messmer dénonça un choix qui avait pour objectif, pour lui, de minorer le 18 juin, acte gaullien par excellence alors même que le 18 juin 1983 le président de la République François Mitterrand se recueillait devant la crypte du Mont-Valérien, ainsi qu'il l'avait fait chaque année depuis le 18 juin 1981.

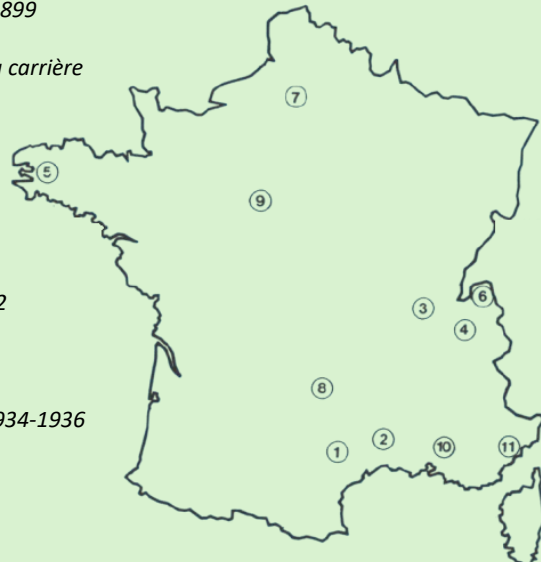
La journée nationale va s'organiser à trois échelles.

D'abord à Paris :

- le matin, cérémonie à l'Arc de Triomphe présidée par François Mitterrand. Pour la première fois, **les lauréats du concours de la Résistance de Paris** et des départements limitrophes sont associés à la cérémonie. Exceptionnellement, le président de la République ravive la Flamme à **11 heures**, comme le 8 mai et le 11 novembre.
- le soir, veillée au Panthéon organisée par les **douze associations** d'anciens résistants membres du Comité national.

Ensuite, sur les pas de Jean Moulin dans les onze villes marquées par son destin.

Naissance et jeunesse	1. Béziers - lieu de naissance de Jean Moulin en 1899
Carrière préfectorale	2. Montpellier - jeunesse étudiante et début de la carrière préfectorale 1917-1922
	3. Chambéry - chef du Cabinet du préfet 1922-1925
	4. Albertville (Savoie) - sous-préfet - 1925-1930
	5. Châteaulin (Finistère) - sous-préfet - 1930-1932
	6. Thonon (Haute-Savoie) - sous-préfet - 1933
	7. Amiens (secrétaire général de la préfecture) 1934-1936
	8. Rodez - préfet - 1937-1938
	9. Chartres - préfet - 1939-1940
Résistance	10. Saint-Andiol - maison familiale de Jean Moulin et lieu du parachutage - retour de Londres 1 ^{er} janvier 1942
	11. Nice - ouverture d'une galerie de peinture « Romanin » - 1943, couverture des « activités » de Jean Moulin



Des cérémonies traditionnelles :
Ces onze cérémonies respectent le schéma traditionnel.
— dépôt de gerbes - rassemblement populaire - présence des associations d'Anciens Combattants et Victimes de Guerre - présence des jeunes scolaires - prise d'armes - réception à la préfecture ou à l'Hôtel de Ville.
Dans chacune de ces villes, les cérémonies ont lieu devant les monuments ou les plaques commémoratives « Jean Moulin ». Elles sont placées sous l'autorité des Préfets, Commissaires de la République.
Une flamme d'oblitération rappelant le souvenir de Jean Moulin sera apposée sur le courrier pendant trois mois du 15 juin au 15 septembre.
Des manifestations d'un type différent sont organisées pour rappeler Jean Moulin sous l'uniforme et au Cabinet de Pierre Cot.
Affecté au 2^e Régiment du Génie à Montpellier, Jean Moulin a suivi son régiment en Seine-et-Oise, à Verdun, Chalon-sur-Saône et Metz où il se trouvait en novembre 1918.
Les 18 et 19 juin 1983, la Fédération Nationale des anciens sapeurs organisera à Metz, lieu principal d'implantation du régiment du 2^e génie, une série de manifestations.
Jean Moulin a servi au Cabinet du ministre de Pierre Cot.
Parallèlement, des cérémonies de recueillement seront organisées en particulier dans les bâtiments de l'ancien ministère de l'Air, où servit Jean Moulin au cabinet de Pierre Cot.

Enfin, dans de nombreuses communes de France où de nombreuses cérémonies sont organisées sous l'impulsion de comités Jean Moulin.

Un Comité Jean Moulin dans chaque département

Un Comité départemental pour la célébration du quarantième anniversaire de la mort de Jean Moulin a été créé dans chaque département. Sa composition calque celle du Comité national. Il regroupe :

- les Présidents des associations départementales d'anciens combattants,
- les représentants des Ministres membres du Comité national (le préfet, Commissaire de la République, le délégué militaire, l'inspecteur d'académie, le directeur régional des affaires culturelles, le directeur des services départementaux de l'Office National des Anciens Combattants, le Secrétaire de la Commission Départementale de l'Information Historique pour la Paix,
- le Président du Conseil général et le Maire du Chef-lieu du département.

Ces comités départementaux sont présidés par les Préfets. Commissaires de la République. Leur secrétariat est assuré par le Secrétaire de la Commission Départementale de l'Information Historique pour la Paix.

Ces comités ont pour mission de relayer et de susciter toutes les initiatives, toutes les manifestations locales et plus particulièrement, de favoriser la tenue de courtes cérémonies du souvenir devant les plaques des rues ou places portant le nom de Jean Moulin.

Quelques exemples parmi d'autres :

- Essonne - 26 juin - inauguration de la place Jean Moulin à Dourdan
- Vaucluse - 17 juin - cérémonie à Lauris,
19 juin - importante cérémonie à Sault,
date non fixée - cérémonie à Caderousse, devant le presbytère dans lequel étaient réfugiés Jean Moulin et Hervé Montjarret en janvier 1942,
19 décembre - exposition à Avignon.
- Jura - 14 juillet 1983 - pose d'une plaque commémorative à Villevieux (39) où Jean Moulin a séjourné en janvier-février 1943 avant de s'envoler pour Londres.

4. Les moments commémoratifs complémentaires

Le 19 juin 1983 – Cérémonies à Lyon avec deux temps forts :

- Pèlerinage sur les quatre-vingt-deux stèles élevées dans les départements sur les lieux où des résistants furent abattus. Pèlerinage organisé depuis 1967 par les associations d'anciens combattants auquel est rajouté en 1983 le circuit spécifique à Jean Moulin (Caluire, Montluc, Ecole de Santé, avenue Berthelot, quai Lassagne).
- Rassemblement place Bellecour avec cinq-cent-soixante-quinze résistants venant de Paris par TGV spécial, six cars provenant des départements de la région Rhône-Alpes. La cérémonie fut suivie d'un repas avec mille trois-cents anciens résistants présidé par **Charles Hernu**, ministre de la Défense.

Le 21 juin 1983 à Metz, lieu du décès de Jean Moulin le 8 juillet 1943 – Cérémonies avec trois temps forts :

- Baptême de l'Ecole de Reconversion Professionnelle, au nom de Jean Moulin.
- Inauguration, sous la présidence de **Charles Fiterman**, ministre des Transports, d'une plaque commémorative à la gare – « A la mémoire de Jean Moulin (1899-1943) Préfet de la République, Représentant du Général De Gaulle en France, Unificateur de la Résistance, Fondateur du Conseil National de la Résistance, Arrêté le 21 juin 1943 par la Gestapo Présumé mort en gare de Metz le 8 juillet 1943 ».
- Réception à la mairie.

Le 19 décembre – Anniversaire de la translation des cendres au Panthéon

- Remise solennelle des prix **aux lauréats du concours de la Résistance** en Sorbonne par Alain Savary, ministre de l'Education nationale.
- Diffusion à la télévision du film « Jean Moulin, un homme de liberté » conçu par l'INA.
- Veillée au Panthéon par **les lauréats du concours de la Résistance**.

5. La mobilisation des esprits

Afin de mobiliser l'opinion publique pour cet hommage à Jean Moulin, trois initiatives ont été mises en œuvre.

- **La mobilisation des scolaires – Alain Savary** signe dans ce but une note de service dans laquelle il rappelle que tous les établissements scolaires doivent être mobilisés le 17 juin, et particulièrement les trois-cents établissements qui portent le nom de Jean Moulin. Il rappelle également que le thème du concours de la Résistance pour l'année 1983 est consacré à Jean Moulin.

Note de service n° 83-214

Le Ministre de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs les Recteurs d'Académie ;
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie,
Directeurs des services départementaux de
l'éducation nationale ;

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement et Directeurs d'école.

L'année 1983, année commémorative du quarantième anniversaire de la mort de Jean Moulin, sera marquée par de nombreuses manifestations. J'invite les personnels de l'éducation nationale, les étudiants et les élèves à s'y associer partout où elles seront organisées. Je signale plus particulièrement que des cérémonies importantes sont prévues le 17 juin dans onze villes où Jean Moulin a séjourné (1). Un rassemblement exceptionnel aura lieu le 19 juin à Lyon où Jean Moulin a été interné au Fort Montluc.

Le 21 juin une exposition nationale sera inaugurée à Metz.

En 1943, Jean Moulin, mandaté par le Général de Gaulle, a unifié les divers mouvements de résistance au sein du Conseil national de la résistance, regroupant « ces troupes prêtes aux sacrifices les plus grands » mais encore « éparses et anarchiques ». Le 21 juin 1943, il était arrêté par la Gestapo. Torturé, il a subi, avec un courage exemplaire, une mort atroce.

C'est précisément l'action et le sacrifice de Jean Moulin qui ont inspiré cette année les thèmes du concours national de la résistance et de la déportation. Le 19 décembre, les lauréats de ce concours 1983 et leurs camarades lauréats du concours 1982 recevront leur prix, à Paris, au cours d'une séance solennelle dont la date rappellera le transfert, en 1964, des cendres de Jean Moulin au Panthéon.

Je souhaite que, le 17 juin prochain, dans chaque classe de tous les établissements, écoles, collèges, lycées d'enseignement professionnel et lycées, l'instituteur ou le professeur consacre un temps de son enseignement à évoquer la figure de Jean Moulin et, à travers lui, la Résistance française. Le 17 juin 1940 marque le premier acte de résistance de Jean Moulin, alors Préfet d'Eure-et-Loir ; il refusa d'admettre les accusations portées par l'occupant contre des militaires français d'Afrique.

Chacun comprendra que la jeunesse de notre pays doit avoir connaissance de cette période de notre histoire, au cours de laquelle tant d'hommes et de femmes, de tous âges et de toutes conditions se sont sacrifiés pour la liberté. Ce souvenir doit être une part importante de la mémoire collective qui constitue le ciment de l'unité nationale.

J'engage les maîtres à se documenter afin de préparer cette journée. Pour les y aider, ils trouveront, en annexe à cette note, quelques extraits de textes évoquant la personnalité et le rôle de Jean Moulin ; ils pourront y puiser quelques-uns des éléments de leur intervention.

Dans les classes pour lesquelles le calendrier des examens ou un événement local ne permettrait pas de retenir la date du 17 juin, l'intervention du professeur pourrait être avancée à la convenance de tous.

Dans les écoles, collèges, lycées d'enseignement professionnel et lycées portant le nom de Jean Moulin, - il y en a plus de 300 en France-, cette journée aura une signification toute particulière. On pourrait, par exemple, inviter les élèves de ces établissements à rechercher et à regrouper toute la documentation disponible permettant d'évoquer l'œuvre et la vie de ce grand résistant. Cette collecte pourra se faire avec l'appui d'associations locales de résistants, de déportés ou d'anciens élèves.

Les écrits, photographies, gravures, cassettes de récits ou d'interviews recueillis seront conservés dans l'établissement et pourraient, si leur importance le justifie, faire l'objet d'une exposition ouverte au public.

Alain SAVARY

(1) Béziers, Montpellier, Chambéry, Albertville, Châteaulin, Thonon, Amiens, Rodez, Chartres, Saint-Andiol et Salon de Provence, Nice.

« ...L'année 1983 sera pour les résistants l'année Jean Moulin, Il y aura quarante années, en effet, que celui-ci a unifié les divers mouvements de la Résistance dans le Conseil National de la Résistance, puis arrêté par la Gestapo, il a subi une mort atroce et courageuse. A tous points de vue, Jean Moulin peut être considéré comme l'exemple le plus admirable du résistant. C'est lui qui inspire les thèmes choisis par le jury national ».

1. niveau classes terminales (et de première) :

« L'unité de la Résistance intérieure. Le rôle de Jean Moulin et du Conseil National de la Résistance ».

2. niveau classes de troisième des collèges et classes de L.E.P.

« En quoi les héros de la Résistance tels que Jean Moulin et Pierre Brossolette méritent-ils que survive leur souvenir ? »

- **Une campagne d'affichage** est organisée dans les villes concernées par le 17 juin et dans le métro parisien.

L'affiche reproduit la photographie de Jean Moulin.

- 600 affiches interpellent les habitués du métro parisien entre le 6 et le 21 juin.
- 2000 affiches sensibiliseront les citoyens des villes choisies comme symboles des étapes de la vie de Jean Moulin.
- 1000 affiches seront apposées dans les Préfectures, et les établissements scolaires portant le nom de Jean Moulin.

- **Des souvenirs philatéliques** sont édités ainsi qu'une médaille commémorative.

Dans le cadre de l'hommage national rendu à Jean Moulin, la Délégation à l'Information Historique pour la Paix a émis un certain nombre de souvenirs philatéliques.

1. *Treize flammes d'oblitération sont apposées pendant trois mois du 15 juin au 15 septembre dans les villes où vécut Jean Moulin : Albertville - Amiens - Béziers - Chambéry - Châteaulin - Chartres - Montpellier - Nice - Rodez - Saint-Andiol - Thonon - Metz (Recette principale - Gare).*
2. *Trois bureaux de poste temporaires sont ouverts et apposent une oblitération illustrée grand format.*
Les 17, 18 et 19 juin à Paris à l'intérieur du Panthéon.
Les 19, 20 et 21 juin à Lyon à l'intérieur de la maison de Lyon, place Bellecour.
Les 18, 19, 20 et 21 juin à Metz dans le hall de la gare.
3. *Quatorze documents et souvenirs philatéliques sont émis, soit :*
 - *un encart illustré et oblitéré sur soie,*
 - *un diptyque illustré de quatre pages,*
 - *une série de six enveloppes illustrées.*
 - *une série de six cartes maximum.*

L'Hôtel des Monnaies et Médailles a déjà édité deux médailles à la mémoire de Jean Moulin, l'une frappée de Marcel Courbier et l'autre fondue d'Emile Rousseau.

Une réduction de la médaille d'Emile Rousseau dans un diamètre de 72 mm a été effectuée avec l'inscription « 40^e anniversaire de sa mort ».

Quelques remarques pour conclure.

D'abord sur la mémoire de Jean Moulin – Le 40^e anniversaire a été une étape décisive dans l'inscription mémorielle de Jean Moulin. Dix-neuf ans après la panthéonisation, le 40^e anniversaire a inscrit définitivement Jean Moulin dans la mémoire nationale, à travers :

- la reconnaissance de nouveaux sites de Mémoire (exemple : Metz) ;
- l'enracinement du 17 juin (devenu, depuis lors, une cérémonie annuelle) au Panthéon ;
- la multiplication des plaques, des stèles, des noms de rues et des établissements scolaires.

Pour la mémoire de Jean Moulin, il y aura eu deux étapes essentielles : la panthéonisation (1964) et le 40^e anniversaire (1983).

Ensuite, le 40^e anniversaire est fondamentalement un anniversaire décennal essentiel :

- le dernier qui permet de rassembler les derniers témoins de Jean Moulin dont la majorité va décéder rapidement : Pierre Meunier (†1996) ; Antoinette Sachs (†1986) ; Hugues Limonti (†1988) ;
- un anniversaire de rupture pour les associations d'anciens résistants qui vont graduellement rentrer en léthargie après le 40^e anniversaire ;
- un anniversaire de révélation – « **le moment de Daniel Cordier** », comme l'a écrit Laurent Douzou en se focalisant sur le colloque de l'IHTP (Institut d'Histoire du Temps Présent) du 9 juin 1983 en oubliant la commémoration du quarantième qui impose Daniel Cordier comme acteur de mémoire ;
- enfin, une entrée dans la vie commémorative **des lauréats du concours** de la Résistance. La modification du Jury du concours amorcée en 1983 marque un tournant important. Désormais, ce concours devient une composante de la politique commémorative

Enfin, soulignons que ce 40^e anniversaire est le début d'une formidable série :

- 1983..... 40^e de la libération de la Corse
40^e du défilé des maquis de l'Ain à Oyonnax

- 1984..... 10 initiatives 2 débarquements (dont la refonte totale du 6 juin)
2 libérations (Paris et Strasbourg)
3 maquis (Saint-Marcel, les Glières, le Vercors)
1 tragédie (Oradour)
2 héros (Brossolette et Éboué)

Une série dont le modèle doit tout au laboratoire mémoriel que constitua le 40^e anniversaire de la mort de Jean Moulin ■